



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à projets 2026

« SOCIO SPORT : LEVIER D'INCLUSION POUR LES JEUNES »

Le mouvement sportif et les associations socio sportives s'associent pour développer des projets durables au bénéfice des jeunes de moins de 25 ans.

1. POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

Le sport est un véritable levier d'inclusion sociale. Pour participer à l'insertion des jeunes confrontés à des difficultés sociales, économiques ou encore familiales, les structures sportives ont besoin de mobiliser des compétences spécifiques au sociosport.

Pour ce faire, cet appel à projets soutient des coopérations entre le mouvement sportif et des structures expertes du socio sport qui permettront de renforcer durablement les compétences du mouvement sportif et de favoriser l'insertion sociale des jeunes de moins de 25 ans en situation de vulnérabilité.

2. QUI PEUT CANDIDATER ?

Un consortium obligatoire :

Structure accompagnée

- Ligue régionale
- Comité départementale ou régional
- CROS / CDOS / CTOS

La structure accompagnée devra identifier des clubs de son territoire pour mettre en œuvre les projets.

+

Structure accompagnatrice experte

- Association socio sportive
- Fédération affinitaire
- Association d'éducation populaire
- Structure médico-sociale
- Autre organisme expert du socio sport

Les deux structures co-construisent et portent ensemble le projet.

Il s'agit de la structure accompagnatrice experte qui sera subventionnée dans le cadre du présent appel à projets. Il relève également de la structure accompagnatrice experte de déposer le projet sur démarches simplifiées.

3. LES PUBLICS CONCERNÉS

Les projets ciblent l'insertion sociale des jeunes publics vulnérables de moins de 25 ans, notamment :

- filles éloignées de la pratique sportive
- habitants des quartiers prioritaires
- jeunes en décrochage scolaire et universitaire
- jeunes en situation de précarité
- jeunes exilés
- jeunes sous main de justice

4. LES PROJETS ATTENDUS

Les projets doivent permettre :

- la réalisation d'actions socio sportives concrètes à destination des jeunes ;
- un accompagnement méthodologique par l'association experte auprès du mouvement sportif ;
- la montée en compétences du mouvement sportif ;
- un essaimage durable auprès des clubs.

Les projets ne reposent pas uniquement sur une action socio sportive, mais sur l'accompagnement durable du mouvement sportif afin d'assurer une montée en compétences et diffuser les pratiques auprès des clubs, qui eux accueillent les jeunes.

5. LE FINANCEMENT

La subvention est accordée à la structure accompagnatrice experte en socio sport.

Montant minimal de la subvention : 20 000 €

Enveloppe nationale : 650 000 €

Le projet doit prévoir un cofinancement de minimum 20%.

6. LES PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité du partenariat
- Pertinence du projet et attention particulière à son caractère innovant
- Expertise de la structure accompagnatrice
- Qualité du programme d'accompagnement
- Impact attendu pour les jeunes
- Pérennisation et essaimage auprès des clubs

7. CALENDRIER

Début septembre 2026	Lancement de l'appel à projets
17 septembre 2026, à 11h	Webinaire de présentation
15 octobre 2026	Date limite de dépôt des dossiers
Début décembre 2026	Notification des résultats
À partir de janvier 2027	Mise en œuvre des projets
Juin 2027	Point d'étape à mi-parcours
Décembre 2027	Bilan final

Lien de connexion au webinaire du 17 septembre à 11h : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/moderateur/618730/hash/32dc5be84a178af8e2d400c7a26d938844da27e2>

8. COMMENT CANDIDATER ?

Dépôt du dossier par la structure accompagnatrice via demarche.numerique.gouv.fr.

Le dossier comprendra notamment :

- présentation du projet ;
- présentation du partenariat ;
- programme d'accompagnement ;
- budget prévisionnel ;
- modalités d'évaluation.

Pour toute information

Adresses de contact : sociosport@sports.gouv.fr et PRN-SI@creps-pdl.sports.gouv.fr

Lien pour déposer le dossier : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appel-a-projets-socio-sport-jeunes>



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère des Sports,
de la Jeunesse et de la Vie associative

95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13

www.sports.gouv.fr

